

Délais et instruction des Subventions 2018

- Dépôt en mairie entre le 20 février 2018 et le 06 avril 2018 (date limite de dépôt)

- Instruction des dossiers par les différentes commissions (*selon catégorie*) :
 - Affaires Culturelles et Communication
 - Sports et Associations
 - Affaires scolaires
 - Finances – Affaires Générales

- Délibération et vote lors du Conseil Municipal (*juin*)

- Information auprès des associations de la décision du Conseil Municipal

- Mandatement auprès du Trésor Public (*août*)